

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAE 76 Subvention (50 000 euros) et convention de partenariat avec Télécom ParisTech (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement ainsi que la signature d'une convention avec Télécom ParisTech ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Télécom ParisTech.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à Télécom ParisTech, domicilié 46 rue Barrault 75013 Paris (N° SIMPA 181140 / Dossier 2017_05881) pour le compte de l'Incubateur ParisTech Entrepreneurs, au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée comme suit : 50 000 euros, mission 400, chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, ligne VF55021 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO